Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260407-DCM_2026_073-DE

COMMUNE DE PONT-SCORFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉLIBÉRATION N°2026/073

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026
Dûment convoquée le 31 mars 2026

FINANCES / OCTROI D'UNE SUBVENTION / COMITÉ DES LOISIRS DE LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE LORIENT

Le mardi 7 avril 2026 à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Yvonnick LE COUPANNEC, Maire de Pont-Scorff, en Salle du Conseil Municipal.

Étaient Présents : LE COUPANNEC Yvonnick, LE SAUZE Lydia, SCHMITT Fabien, LEHMANN Chantal, TANGUY Jean-Marc, LE LAY Sophie, RUELLAN Stéphane, DANAIS Élizabeth, KERMAGORET Philippe, LE FLOCH Nelly, SALENGROS--LEGÉ Adrien, ROLLAND Patricia, LE CORFEC Bruno, OGER Sylvie, PÉRON Johan, LE DU Annie, LE GALLO Gilles, TIBULLE Sandrine, BOUREAU Gaëlle, LE NORCY Rozenn, de CORSON Alain, de ROUCY Camille, CLÉMENCE Mathieu, BAKORA Myriam.

Étaient Absents : DUBAUT Thierry, PERRIOT Thomas, KERMAGORET Sabine.

Pouvoirs : DUBAUT Thierry donne pouvoir à LE SAUZE Lydia.
PERRIOT Thomas donne pouvoir à PÉRON Johan.
KERMAGORET Sabine donne pouvoir à KERMAGORET Philippe.

Secrétaire de séance : LE DU Annie

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 24
- représentés : 3
- votants : 27

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU la demande de subvention présentée par l'association « Comité des loisirs de la Compagnie de gendarmerie de Lorient » ;

La commune a récemment été saisie d'une demande de subvention de la part de l'association « Comité des loisirs de la Compagnie de gendarmerie de Lorient ».

Cette association, qui sollicite toutes les communes implantées sous le ressort des brigades de gendarmerie qui dépendent de la Compagnie de Lorient, a pour but de soutenir les enfants de gendarmes, âgés de 0 à 13 ans, notamment en leur offrant des jouets et un spectacle ou un après-midi cinéma, dans le cadre de l'organisation de l'arbre de noël.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer à l'association « Comité des loisirs de la Compagnie de gendarmerie de Lorient » une subvention d'un montant de 250 €, et de l'autoriser, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260407-DCM_2026_073-DE

APPROUVE l'octroi d'une subvention d'un montant de 250 € à l'association « Comité des loisirs de la Compagnie de gendarmerie de Lorient ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré le 7 avril 2026

Le Maire,
Yvonnick LE COUPANNEC

La secrétaire de séance,
Annie LE DU

Publié le 9 avril 2026
Transmis en Préfecture le 9 avril 2026
Document exécutoire à compter du 9 avril 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.